

**SITUATION ANNUELLE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
MAGHREBIA PRUDENCE EXERCICE CLOS AU 31/12/2009**

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009.**

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA PRUDENCE », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2009 ainsi que l'état des résultats et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2009 et les notes aux états financiers.

**Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :**

Ces états financiers, qui font apparaître un actif net de 1 089 598 D et une valeur liquidative égale à 1<sup>D</sup>,180 la part, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du Gestionnaire, L'UNION FINANCIERE, qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

**Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

**Opinion**

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA PRUDENCE » arrêtée au 31 Décembre 2009, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**Vérifications spécifiques**

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Sur la base de ces vérifications, nous avons relevé que les disponibilités représentent à la clôture de l'exercice 2009 un taux de 20,11% de l'actif du fonds dépassant ainsi le taux d'emploi maximum de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 Septembre 2001.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94 – 117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Nous avons également, conformément aux dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

**Le commissaire aux comptes : Kalthoum BOUGUERRA  
F.M.B.Z. KPMG TUNISIE**

**BILAN**  
**Arrêté au 31 Décembre 2009**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

<b>ACTIF</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
<b>AC 1-Portefeuille-titres</b>		<b>872 441,376</b>	<b>605 934,775</b>
a-Actions, valeurs assimilées et droit rattachées	1	52 812,590	36 677,900
b-Obligation et valeurs assimilées	2	819 628,786	569 256,875
c-Autres valeurs		-	-
<b>AC 2 -Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>221 493,802</b>	<b>199 776,432</b>
a-Placements monétaires		2 418,514	1 392,930
b-Disponibilités	3	219 075,288	198 383,502
<b>AC 3- Créances d'exploitation</b>		<b>298,356</b>	-
<b>AC 4 -Autres actifs</b>		-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 094 233,534</b>	<b>805 711,207</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>P A 1 -Opérateurs créditeurs</b>	4	<b>4 635,162</b>	<b>3 805,808</b>
<b>P A 2 -Autres créditeurs divers</b>		-	-
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>4 635,162</b>	<b>3 805,808</b>
<b>CP 1-Capital</b>	5	<b>1 052 481,405</b>	<b>774 216,927</b>
<b>CP 2- Sommes distribuables</b>		<b>37 116,967</b>	<b>27 688,472</b>
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs			
b-Sommes distribuables de l' exercices	6	37 116,967	27 688,472
<b>ACTIF NET</b>		<b>1 089 598,372</b>	<b>801 905,399</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>1 094 233,534</b>	<b>805 711,207</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Période du : 01/01/2009 au 31/12/2009**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	<b>Notes</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
<b>PR 1- Revenus du portefeuille-titres</b>	7	<b>38 573,456</b>	<b>24 541,690</b>
a-Dividendes		3 315,900	2 060,460
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		35 257,556	22 481,230
c-Revenus des autres valeurs		-	-
<b>PR 2- Revenus Placements monétaires</b>	8	<b>5 610,137</b>	<b>5 091,491</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DE PLACEMENT</b>		<b>44 183,593</b>	<b>29 633,181</b>
<b>CH 1 - Charges de gestion des placements</b>	9	<b>11 013,176</b>	<b>7 307,144</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>33 170,417</b>	<b>22 326,037</b>
<b>PR 3 - Autres produits</b>		-	-
<b>CH 2- Autres charges</b>	10	<b>2 988,828</b>	<b>2 104,511</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>30 181,589</b>	<b>20 221,526</b>
<b>PR 4- Régularisation du resultat d'exploitation</b>		6 935,378	7 466,946
<b>SOMME DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>37 116,967</b>	<b>27 688,472</b>
<b>PR 4- Régularisation du resultat d'exploitation(annulation)</b>		- 6 935,378	- 7 466,946
<b>Variation des +/- valeurs potentielles sur titres</b>		135,316	- 126,808
<b>Variation des +/- valeurs réalisées sur cession de titres</b>		- 885,086	- 27,330
<b>Frais de négociation des titres</b>		- 264,024	-
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>29 167,795</b>	<b>20 067,388</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Période du : 01/01/2009 au 31/12/2009**  
**(exprimé en Dinar Tunisien)**

	<b>01/01/2009</b>	<b>01/01/2008</b>
	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
<b><u>AN 1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b>29 167,795</b>	<b>20 067,388</b>
a-Résultat d'exploitation	30 181,589	20 221,526
b-Variation des +/- values potentielles sur titres	135,316	- 126,808
c-Variation des +/- values réalisées sur cession de titres	- 885,086	- 27,330
d-Frais de négociation de titres	- 264,024	-
<b><u>AN 2 - Distribution de dividendes</u></b>	-	-
<b><u>AN 3 -Transactions sur le capital</u></b>	<b>258 525,178</b>	<b>267 417,168</b>
<b>a-Souscriptions</b>	<b>267 456,260</b>	<b>270 465,549</b>
Capital	228 455,902	262 334,112
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	31 826,725	143,351
Régularisation des sommes distribuables	7 173,633	7 988,086
<b>b-Rachats</b>	<b>- 8 931,082</b>	<b>- 3 048,381</b>
Capital	- 7 631,583	- 2 973,921
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	- 1 061,244	- 0,463
Régularisation des sommes distribuables	- 238,255	- 73,997
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>287 692,973</b>	<b>287 484,556</b>
<b><u>AN 4- Actif net</u></b>		
a- en début d'exercice	801 905,399	514 420,843
b- en fin d'exercice	1 089 598,372	801 905,399
<b><u>AN 5 -Nombre de parts</u></b>		
a- en début d'exercice	702 796,354	466 729,965
b- en fin d'exercice	923 620,673	702 796,354
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>1,180</b>	<b>1,141</b>
<b>AN 6- TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>3,42%</b>	<b>3,54%</b>

*NOTES AUX ETATS FINANCIERS*  
*Au 31 Décembre 2009*

**I. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT MAGHREBIA PRUDENCE :**

FCP MAGHREBIA PRUDENCE est un fonds commun de placement de type obligataire. Régi par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 9 Mars 2005, sous le N° 07-2005, le fonds a été constitué le 29 Juillet 2005, sa durée de vie est de 50 ans à compter de la date d'ouverture au public soit le 23 janvier 2006. Le capital initial s'élève 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1 DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances Maghrébia.

FCP MAGHREBIA PRUDENCE est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées. Le dépositaire de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES –UIB. Sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE.

FCP MAGHREBIA PRUDENCE a été initialement destiné à être exclusivement un support à des contrats d'assurance vie en unité de compte ASSURANCE MAGHREBIA. Suite à la décision du CMF n° 07-2009 du 25 Mars 2009, l'UNION FINANCIERE a obtenu l'agrément pour la distribution des parts de ce fonds.

**1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :**

Les comptes du FCP MAGHREBIA PRUDENCE sont tenus conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment la norme comptable relative aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) telle que fixée par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers comprennent :

- le bilan,
- l'état des résultats,
- l'état de variation de l'actif net,
- les notes aux états financiers.

**2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :**

La comptabilité du FCP MAGHREBIA PRUDENCE est tenue à partir de 01/01/2009 au moyen du logiciel MEGARA-MUTUAL FUNDS, en remplacement du logiciel IDEE-SICAV.

Avec le nouveau logiciel, les mouvements de souscription ou de rachat de capital effectués au cours de l'exercice sont comptabilisés à la valeur nominale alors qu'ils étaient auparavant enregistrés à la valeur liquidative arrêtée à la clôture de l'exercice précédent.

Le nouveau logiciel ne permet pas ainsi de défalquer le capital de début d'exercice et la quote-part dans les sommes non distribuables de l'exercice en cours.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- a. Journal des écritures comptables ;
- b. Grand-livre des comptes ;
- c. Balance générale ;
- d. Etats financiers.

**3. EXERCICE SOCIAL :**

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

**4. UNITE MONETAIRE :**

Les comptes de FCP MAGHREBIA PRUDENCE sont libellés en Dinars Tunisiens.

**5. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**5.1. PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS**

- Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

- Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

- Les dividendes sont pris en compte dans le résultat à la date du détachement du coupon.

**5.2. EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES**

- Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres SICAV obligataires. Ils sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

- La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres SICAV obligataires, correspond à la valeur liquidative à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

- L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

**5.3. EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS**

Les placements en obligations et valeurs similaires sont constitués de Bons de Trésor assimilables.

Ils sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

**5.4. CESSION DES PLACEMENTS**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré. -

**II. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESUTAT****1. ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES :**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Titres OPCVM	Quantité	P.R.U	Coût d'acquisition	V.L au 31/12/2009	Valeur au 31/12/2009	% Actif net
FINA O SICAV	120	104,411	12 529,320	104,623	12 554,760	1,15 %
SICAV TRESOR	50	103,718	5 185,914	104,369	5 218,450	0,48 %
TUNISO EMIRATIE SICAV	340	102,830	34 962,040	103,057	35 039,380	3,22 %
<b>TOTAL</b>			<b>52 677,274</b>		<b>52 812,590</b>	<b>4,85 %</b>

**2. OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES :**

Obligations	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur Boursière	% Actif Net
Emprunts de l'Etat				

BTA 5,5% 03/2019	100	105 270,000	108 838,219	9,99%
BTA 6,75% 07/2017	78	77 422,020	79 429,932	7,29%
BTA 7% 02/2015	180	183 083,400	192 086,359	17,63%
BTA 8,25 07/2014	93	93 000,000	95 942,877	8,81%
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>458 775,420</b>	<b>476 297,387</b>	<b>43,71%</b>
<b>Emprunts des Sociétés</b>				
ATL 2009/3	750	75 000,000	75 016,850	6,88%
CIL 2008/1	1000	80 000,000	81 424,658	7,47%
TL 2009/1	800	80 000,000	83 476,165	7,66%
UIB 2009/1	1000	101 259,644	103 413,726	9,49%
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>336 259,644</b>	<b>343 331,399</b>	<b>31,51%</b>
<b>TOTAL</b>		<b>795 035,064</b>	<b>819 628,786</b>	<b>75,22%</b>

**3. DISPONIBILITES**

Les disponibilités du fonds en banques s'élèvent au 31/12/2009 à 219 075,288 DT, soit 20,11 % de l'actif net.

**4. OPERATEURS CREDITEURS**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 4 635,162 DT se détaillant comme suit :

Désignation	Montant
Gestionnaire	2 396,191
Dépositaire	575,193
Conseil du marché financier (CMF)	99,280
CAC	1 464,780
Publication	99,710
<b>TOTAL</b>	<b>4 635,162</b>

**5. NOTE SUR LE CAPITAL**

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2009 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2008

Montant	774 216,927
Nombre de titres	702 796,354

Souscriptions réalisées

Montant	228 455,902
Nombre de titres émis	228 455,902

Rachats effectués

Montant	7 631,583
Nombre de titres rachetés	7 631,583

Capital au 31-12-2008

Montant <sup>(2)</sup>	995 041,246
Nombre de titres <sup>(1)</sup>	923 620,673

(1) Il est à noter que les souscriptions et rachats peuvent être effectués en fraction de parts : millième de parts. Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat de parts s'appliquent aux fractions de parts.

(2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte du résultat non distribuable de l'exercice. Compte tenu de ces éléments, le capital s'établit à 1 052 481,405.

	<b>(2)</b>	<b>995 041,246</b>
Résultat 2008 capitalisé		27 688,472
Régularisation du résultat 2008 capitalisé		903,180
Variation des différences d'estimation		- 241,184
Moins value réalisée		- 508,586
Régularisation des sommes non distribuables		29 862,301
Frais de négociation		- 264,024
<b>Capital au 31/12/2009</b>		<b>1 052 481,405</b>

**6. SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE :**

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées étant donné que FCP MAGHREBIA PRUDENCE est un fonds de capitalisation.

Le solde de ce poste se détaille au 31 décembre 2009 comme suit :

Désignation	Montant
Résultat distribuable	30 181,589
Régularisations	6 935,378
<b>TOTAL</b>	<b>37 116,967</b>

**7. LES REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :**

Au 31 / 12 / 2009 les revenus du portefeuille titres totalisent 38 573,456 DT contre 24 541,690 DT au 31/12/2008 et se détaillent comme suit :

	31/12/2009	31/12/2008
<b><u>Dividendes</u></b>		
Titres OPCVM	3 315,900	2 060,460
<b><u>Revenus des obligations</u></b>		
Intérêts	35 257,556	22 481,230
<b>TOTAL</b>	<b>38 573,456</b>	<b>24 541,690</b>

**8. NOTE SUR LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 5 610,137 DT et correspond aux intérêts sur les avoirs bancaires.

**9. CHARGES DE GESTION DE PLACEMENTS**

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP MAGHREBIA PRUDENCE.

Le total de ces charges s'élève à 11 013,176 DT, se détaillant comme suit :

	31/12/2009	31/12/2008
Rémunération du gestionnaire	8 794,552	5 813,473
Rémunération du dépositaire	2 218,624	1 493,671
<b>TOTAL</b>	<b>11 013,176</b>	<b>7 307,144</b>

**10. AUTRES CHARGES**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 2 988,828 DT se détaillant comme suit :

	31/12/2009	31/12/2008
Redevance CMF	879,092	581,029
Honoraire CAC	2 007,500	1 424,000
Publicité et Publication	100,010	100,000
Commission bancaires	2,226	-0.518
<b>TOTAL</b>	<b>2 988,828</b>	<b>2 104,511</b>

**III. OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES :****1. AVEC LE GESTIONNAIRE DU FONDS :**

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA PRUDENCE moyennant une commission de gestion de 0,85 % calculée hebdomadairement sur la base de l'actif net et payée trimestriellement.

**2. AVEC LE DEPOSITAIRE DU FONDS :**

L'UIB en tant que dépositaire du FCP MAGHREBIA PRUDENCE perçoit :

- Une commission globale hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP ;
- Commission de droit de garde hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 150 DT HT ;
- Une commission sur encaissement de dividende de 1% avec un minimum de 0,200 DT par valeur.